



MRC de La Matapédia

123, rue Desbiens, local 501
Amqui (Québec) G5J 3P9

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-10 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2001)

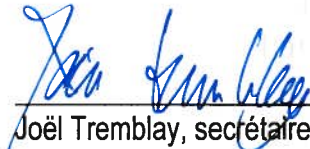
Lors de la séance régulière tenue le 14 septembre 2016, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement 2016-10 modifiant le schéma d'aménagement révisé dans le but d'obtenir une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable afin de permettre la construction du pont P-18641 qui remplacera le pont P-04534 situé sur la route Saint-Edmond à l'ouest du Lac-au-Saumon.

Cette modification du schéma d'aménagement révisé implique l'obligation pour la municipalité de Lac-au-Saumon de modifier sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte des dispositions contenues dans le règlement no 2016-10.

Le règlement numéro 2016-10 est entré en vigueur le 19 octobre 2016, soit le jour de la signification par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'un avis attestant que le règlement numéro 2016-10 respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement.

Ce règlement peut être consulté à la MRC de La Matapédia, situé au 123, rue Desbiens, 5^{ième} étage, à Amqui, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Amqui, le 17^{ième} jour du mois de novembre 2016


Joël Tremblay, secrétaire-adjoint